



# Lituanie

## Ratification de la Convention européenne des droits de l'Homme en 1995

### Juge national : Egidijus Kūris

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Pranas Kūris (1994-2004), Danutė Jočienė (2004-2013)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 468 requêtes concernant la Lituanie en 2018, dont 427 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 32 arrêts (portant sur 41 requêtes), dont 23 ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2016	2017	2018
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	405	401	438
Requêtes communiquées au Gouvernement	55	76	43
Requêtes terminées :	474	484	468
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	385	416	382
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	64	21	43
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	4	14	2
- tranchées par un arrêt	21	33	41

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/01/2019	
Total des requêtes pendantes*	186
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	181
Juge unique	43
Comité (3 juges)	64
Chambre (7 juges)	74
Grande Chambre (17 juges)	0

\* y compris les requêtes pour lesquelles les formulaires complétés n'ont pas encore été reçus

## La Lituanie et

### Le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **639** agents.

## Affaires marquantes, arrêts et décisions rendus

### Grande Chambre

#### [Vasiliauskas c. Lituanie](#)

20.10.2015

Condamnation en 2005 d'un fonctionnaire de l'ex-République socialiste soviétique de Lituanie pour un génocide qu'il aurait commis en 1953.

M. Vasiliauskas alléguait notamment que l'interprétation large de la notion de génocide adoptée par les juridictions lituaniennes dans son affaire ne trouvait aucun appui dans la définition de ce crime donnée par le droit international public. Il soutenait, en particulier, qu'il avait été condamné sur le fondement de l'article 99 du nouveau code pénal lituanien, disposition qui incrimine le génocide en incluant les groupes politiques – tels que les partisans – parmi les groupes susceptibles d'être victimes d'un tel crime, alors pourtant que les groupes politiques ne figurent pas au nombre des groupes protégés par la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide (« la Convention sur le génocide »).

[Violation de l'article 7 \(pas de peine sans loi\)](#)

#### [Kudrevičius et autres c. Lituanie](#)

15.10.2015

Condamnation de cinq agriculteurs pour émeute à une peine privative de liberté de soixante jours avec sursis, pour avoir organisé une manifestation troublant sérieusement l'ordre public.

[Non-violation de l'article 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

#### [Paksas c. Lituanie](#)

06.01.2011

L'affaire concernait l'inéligibilité à un mandat parlementaire qui frappe Rolandas Paksas, ancien Président de la République, destitué de ses fonctions à l'issue d'une procédure d'*impeachment* pour violation grave de la Constitution et manquement au serment constitutionnel.

[Violation de l'article 3 du Protocole n° 1 \(droit à des élections libres\) du fait de](#)

[l'impossibilité pour le requérant de se présenter à des élections au Parlement de la République de Lituanie.](#)

### Affaires relatives à l'article 6

[Droit d'accès à un tribunal\)](#)

#### [Čudak c. Lituanie](#)

23.03.2010

Refus des autorités lituaniennes de connaître d'une plainte pour harcèlement sexuel formulée par une secrétaire-standardiste de l'ambassade de Pologne à Vilnius : elles se sont déclarées incompétentes et ont souscrit à l'argument de l'immunité des États avancé par le gouvernement polonais.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[Droit à un procès équitable](#)

#### [Ramanauskas c. Lituanie](#)

05.02.2008

Le requérant, ancien procureur, alléguait que la police l'avait incité à accepter un pot-de-vin – en échange de l'obtention de l'acquittement d'un tiers –, ce qui lui avait valu d'être injustement reconnu coupable de corruption.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

### Chambre

### Affaires portant sur le droit à la vie (article 2)

#### [Juozaitienė et Bikulčius c. Lituanie](#)

24.04.2008

Les deux fils des requérants furent tués par balles par un policier alors qu'ils étaient assis à l'arrière d'une voiture poursuivie par la police.

[Violation de l'article 2 \(droit à la vie et absence d'enquête effective\)](#)

### Affaire concernant des traitements inhumains ou dégradants (article 3)

#### M.A. et autres c. Lituanie

(n° 59793/17)

11.12.2018

L'affaire concernait une famille russe composée de sept personnes qui, après avoir quitté la Tchétchénie, ont tenté à trois reprises de demander l'asile en Lituanie mais se sont vues refuser à chaque occasion le droit de déposer une demande à la frontière.

[Violation de l'article 3](#)

[Violation de l'article 13 \(droit à un recours effectif\)](#)

#### T.K. c. Lituanie (n° 14000/12)

12.06.2018

Dans cette affaire, le requérant se plaint de ce qu'on lui ait ôté ses lunettes pendant plusieurs mois au cours de son procès pénal pour des infractions à caractère sexuel et de ce qu'on ne lui ait pas permis d'interroger des témoins clés, en particulier son ancienne compagne.

[Violation de l'article 3](#)

[Violations de l'article 6 §§ 1 et 3 \(droit à un procès équitable et droit d'interroger les témoins\)](#)

#### Abu Zubaydah c. Lituanie

31.05.2018

L'affaire concernait les allégations du requérant selon lesquelles la Lituanie avait permis à l'Agence centrale du renseignement américaine (*Central Intelligence Agency*, CIA) de le transférer sur le territoire lituanien dans le cadre du programme secret de remises extraordinaires et de le soumettre à des mauvais traitements et à une détention arbitraire dans l'une des prisons secrètes de l'Agence (*black sites*). Le requérant dénonçait aussi un défaut d'enquête effective sur ses allégations.

[Violation de l'article 3 \(interdiction de la torture\), en raison, d'une part, du manquement des autorités nationales à mener une enquête effective sur les allégations de M. Husayn et, d'autre part, de la complicité de l'État avec les agissements de la CIA ayant abouti à des mauvais traitements](#)

[Violation des articles 5 \(droit à la liberté et à la sûreté\), 8 \(droit au respect de la vie](#)

[privée\) et 13 \(droit à un recours effectif\) combiné avec l'article 3](#)

#### Valiulienė c. Lituanie

26.03.2013

Dans cette affaire, une femme victime de violences domestiques reprochait aux autorités lituaniennes d'avoir failli à enquêter sur ses allégations de mauvais traitements et à mettre en cause la responsabilité de son ancien compagnon.

[Violation de l'article 3 \(interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants\)](#)

### Affaires portant sur la liberté et la sûreté (article 5)

#### D. D. c. Lituanie (n° 13469/06)

14.02.2012

La requérante, schizophrène, se plaignait d'avoir été illégalement placée, avec l'accord de son beau-père – son représentant légal –, dans un établissement fermé de protection sociale, et de ne pas avoir pu contester son internement.

[Non-violation de l'article 5 § 1 \(concernant la légalité du placement de la requérante contre son gré au foyer social de Kėdainiai\)](#)

[Violation de l'article 5 § 4 \(concernant l'impossibilité pour la requérante d'obtenir sa sortie du foyer social de Kėdainiai\)](#)

[Violation de l'article 6 § 1 \(en raison du manque d'équité de la procédure de mise sous tutelle\)](#)

#### Butkevičius c. Lituanie

26.03.2002

Le requérant, ex-ministre de la Défense, soutenait que certaines déclarations du procureur général et du président du Parlement publiées dans les médias avaient méconnu le principe de la présomption d'innocence dans le cadre de poursuites dirigées contre lui en 1997 pour tentative de tromperie.

[Violation de l'article 5 §§ 1 et 4 \(droit de faire statuer à bref délai sur la légalité de la détention\)](#)

[Violation de l'article 6 § 2 \(présomption d'innocence\)](#)

### Affaires portant sur l'article 6

[Droit à un procès équitable](#)

[Présomption d'innocence](#)

**T.K. c. Lituanie (n° 14000/12)**

12.06.2018

Dans cette affaire, le requérant se plaint de ce qu'on lui ait ôté ses lunettes pendant plusieurs mois au cours de son procès pénal pour des infractions à caractère sexuel et de ce qu'on ne lui ait pas permis d'interroger des témoins clés, en particulier son ancienne compagne.

[Violation de l'article 3](#)

[Violations de l'article 6 §§ 1 et 3 \(droit à un procès équitable et droit d'interroger les témoins\)](#)

**Paulikas c. Lituanie**

24.01.2017

L'affaire concernait le procès pénal et la condamnation de M. Paulikas liés à un accident de la route lors duquel son véhicule avait tué trois enfants âgés de dix ans.

[Non-violation des articles 6 § 1, 6 § 2 et 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 6](#)

**Silickiene c. Lituanie**

10.04.2012

Procédure pénale dirigée contre un policier de rang élevé pour un trafic de cigarettes à grande échelle et confiscation de ses biens qui s'en était suivie. L'intéressé s'était suicidé pendant sa détention. Après son décès, les tribunaux avaient jugé qu'il y avait des preuves suffisantes qu'il avait dirigé l'organisation criminelle. Sa veuve n'avait pas été partie à cette procédure ; elle alléguait que les conclusions du tribunal concernant son défunt mari et la confiscation des biens de la famille s'analysaient en un abus de procédure fondamentale.

[Non-violation de l'article 6 §§ 1 et 2](#)

[Non-violation de l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

[Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable](#)

**Kuolelis, Bartoševičius et Burokevičius c. Lituanie**

19.02.2008

Les requérants alléguaient notamment avoir été poursuivis et condamnés pour des infractions – participation à des activités subversives et anti-étatiques en 1990 et 1991, en tant que membres de la branche lituanienne du Parti communiste de l'Union

Soviétique, au moment où la Lituanie se trouvait dans une phase de tourmente et luttait pour son indépendance – qui n'étaient pas prévisibles au regard du droit national et international, puisque la Lituanie n'avait pas encore été reconnue comme un État indépendant à l'époque des faits.

[Non-violation des articles 6 § 1, 7 \(pas de peine sans loi\), 9 \(liberté de pensée, de conscience et de religion\), 10 \(liberté d'expression\), 11 \(liberté de réunion et d'association\) et 14 \(interdiction de la discrimination\)](#)

[Droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial](#)

**Ramanauskas c. Lituanie (n° 2)**

20.02.2018

Dans cette affaire, M. Ramanauskas dénonçait sa condamnation pour corruption dans l'exercice de sa profession d'avocat, qu'il estimait viciée par un guet-apens illégal.

[Non-violation de l'article 6 § 1](#)

**Affaires relatives à la vie privée et familiale (article 8)**

**Mockutė c. Lituanie**

27.02.2018

Cette affaire concernait le droit de M<sup>me</sup> Mockutė à la vie privée et son droit à la liberté religieuse pendant son hospitalisation forcée.

[Violations des articles 8 et 9 \(liberté de pensée, de conscience et de religion\)](#)

**Jankauskas c. Lituanie (no 2) et Lekavičienė c. Lituanie**

27.06.2017

L'affaire concernait le refus par l'association du barreau lituanienne d'inscrire les deux requérants dans sa liste d'avocats.

[Non violation de l'article 8](#)

**Biržietis c. Lituanie**

14.06.2016

Interdiction faite à M. Biržietis, le requérant, de laisser pousser sa barbe pendant qu'il purgeait une peine de prison dans l'établissement pénitentiaire de Marijampolė entre 2006 et 2009.

[Violation de l'article 8](#)

### [Drakšas c. Lituanie](#)

31.07.2012

L'affaire concernait un homme politique lituanien et la mise sur écoute, avec l'aval des autorités, de sa ligne téléphonique. Le requérant se plaignait que les conversations enregistrées avaient fait l'objet de fuites vers les médias et avaient par la suite été diffusées à la télévision nationale au cours de la procédure constitutionnelle d'impeachment à l'encontre du président Paksas.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et de la correspondance)

Non-violation de l'article 8

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Non-violation de l'article 13

### [Armoniene c. Lituanie](#)

### [Biriuk c. Lituanie](#)

25.11.2008

Publication par le plus grand quotidien lituanien d'un article révélant la séropositivité des requérants et le montant dérisoire des dommages-intérêts qui leur avaient été octroyés.

Violation de l'article 8 dans les deux affaires

### **Restrictions aux possibilités d'emploi pour les ex-collaborateurs du KGB**

### [Sidabras et autres c. Lituanie](#)

23.06.2015

Nouvelles requêtes introduites par les mêmes requérants dans les affaires déjà examinées par la Cour en 2004 et 2005 ([see below](#)), ceux-ci se plaignant de la violation continue de leurs droits au motif que depuis que les deux arrêts sont devenus définitifs, l'État – bien qu'ayant payé les indemnités – n'a pas modifié la loi sur le KGB ni levé les restrictions législatives.

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), quant à l'impossibilité pour les deux premiers requérants (MM. Sidabras et Mr Džiautas, d'être embauchés dans le secteur privé.

Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8, quant à l'impossibilité pour le troisième requérant, M. Rainys, d'être embauché dans le secteur privé

### [Sidabras et Džiautas c. Lituanie](#)

27.07.2004

### [Rainys et Gasparavičius c. Lituanie](#)

07.04.2005

Les requérants se plaignaient de l'interdiction qui leur avait été faite de travailler dans le secteur privé au motif qu'ils avaient été agents du KGB.

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) dans les trois affaires.

### [Žičkus c. Lituanie](#)

07.04.2009

Le requérant se plaignait d'avoir perdu son emploi – il travaillait au sein du service des ressources humaines du ministère de l'Intérieur – et d'avoir vu ses possibilités de travail dans le secteur privé restreintes du fait de la loi en vertu de laquelle son passé de collaborateur du KGB avait été publiquement révélé.

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), M. Žičkus ayant été empêché de rechercher un emploi dans le secteur privé pour avoir collaboré avec les services spéciaux de sécurité (KGB) pendant la période communiste

### **Affaires relatives à l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion)**

### [Mockutė c. Lituanie](#)

27.02.2018

Cette affaire concernait le droit de M<sup>me</sup> Mockutė à la vie privée et son droit à la liberté religieuse pendant son hospitalisation forcée.

Violations des articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 9

### **Affaires sur la liberté d'expression (article 10)**

### [Sekmadienis Ltd. c. Lituanie](#)

30.01.2018

L'affaire concernait une amende infligée à Sekmadienis Ltd., une société fabricant des vêtements et ayant fait afficher à Vilnius et sur son site Internet une série de publicités jugées contraires à la morale publique par



les tribunaux lituaniens et d'autres autorités. Sur ces publicités figuraient des mannequins et des phrases en légende évoquant « Jésus » et « Marie ».

[Violation de l'article 10](#)

### [Balsytė-Lideikienė c. Lituanie](#)

04.11.2008

Première affaire contre la Lituanie concernant l'incitation à la haine ethnique. La requérante, ex-propriétaire d'une maison d'édition, s'était vu délivrer un avertissement administratif pour avoir publié et distribué le « calendrier lituanien 2000 » considéré comme incitant à la haine ethnique. Les exemplaires invendus du calendrier avaient été confisqués.

[Non-violation de l'article 10](#)

### **Affaires ayant trait à la protection de la propriété (article 1 du Protocole n° 1)**

#### [Beinarovič et autres c. Lituanie](#)

12.06.2018

L'affaire concernait l'annulation des droits de propriété des requérantes sur des terrains au motif que des forêts d'importance nationale y étaient situées.

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 à l'égard de la première, deuxième et troisième requérantes et non-violation concernant la quatrième requérante](#)

#### [Kristiana Ltd. c. Lituanie](#)

06.02.2018

Dans cette affaire, la société requérante estimait que les droits de propriété qu'elle avait acquis lors de l'achat d'anciens bâtiments militaires privatisés situés dans une zone protégée avaient été soumis à une restriction illégale et déraisonnable.

[Non-violation de l'article 1 du Protocole no 1](#)

[Non-violation de l'article 6 \(droit à un procès équitable dans un délai raisonnable\)](#)

#### [Činga c. Lituanie](#)

31.10.2017

Décision de justice condamnant le requérant, Ramūnas Činga, à restituer à l'État un terrain raccordé aux services collectifs nécessaires au fonctionnement de sa maison.

[Violation de l'article 1 du Protocole no 1](#)

### [Jasiūnienė c. Lituanie](#)

06.03.2003

L'affaire concernait la réintégration de la requérante dans ses droits sur un terrain qui avait été nationalisé par les autorités soviétiques dans les années 1960, et l'inexécution des décisions de justice la rétablissant dans son droit de propriété.

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 1](#)

[Ces questions demeurent importantes et ont été soulevées dans plusieurs affaires lituaniennes :](#)

[Užkurelienė et autres c. Lituanie](#)

[Jurevičius c. Lituanie](#)

[Kalpokas c. Lituanie](#)

### **Droit à des élections libres (article 3 du Protocole n° 1)**

#### [Uspaskich c. Lituanie](#)

20.12.2016

Devant la Cour, Viktor Uspaskich, un ancien politicien connu, se plaignait de l'assignation à résidence dont il avait fait l'objet pendant une enquête relative à une affaire de corruption politique en Lituanie. Il soutenait notamment que cette assignation à résidence l'avait empêché de participer aux élections législatives de 2007 (les élections au Parlement lituanien, le Seimas) sur un pied d'égalité avec les autres candidats. À cet égard, il alléguait que l'enquête préliminaire ouverte à son encontre avait constitué un moyen commode de restreindre ses droits électoraux.

[Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1](#)

## **Affaires marquantes, décisions rendues**

### [Falkauskienė c. Lituanie](#)

21.09.2017

L'affaire concernait un litige relatif à un dépôt en devises étrangères survenu après que la Lituanie fut devenue indépendante en 1990. La requérante, M<sup>me</sup> Falkauskienė, se plaignait notamment de ne pas pouvoir recouvrer un héritage de 15 800 dollars américains qu'elle avait déposé sur une banque opérant en Lituanie en 1991.

[Requête déclarée irrecevable](#)

### **Mockienė c. Lituanie**

27.07.2017

Réduction de prestations sociales au cours de la crise économique en Lituanie. La requérante, Danutė Mockienė, ancienne agente pénitentiaire, se plaignait de la réduction de 15 % de sa pension de service en application d'une nouvelle législation en vigueur en Lituanie de janvier 2010 à décembre 2013. Elle se disait également victime d'une discrimination parce que les titulaires de pensions de retraite avaient droit à une indemnité pour la baisse de leurs prestations, mais pas elle.

[Requête déclarée irrecevable](#)

### **Savickas et autres c. Lituanie**

15.10.2013

Cette affaire portait principalement sur la durée de procédures intentées par des magistrats lituaniens dont le traitement avait été réduit, mesure qui s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'austérité. Les procédures litigieuses avaient duré de neuf à dix ans.

[Déclarée irrecevable](#)

La Cour a notamment constaté que, depuis un arrêt rendu par la Cour suprême lituanienne le 6 février 2007, les juridictions internes appliquaient les critères établis par sa jurisprudence pour statuer sur les indemnités dues au titre de la durée excessive de procédures judiciaires, raison pour laquelle elle a conclu que le droit lituanien offrait aux personnes concernées un recours effectif pour faire valoir ce type de grief. Ayant relevé que les requérants n'avaient pas introduit de demande indemnitaire devant les tribunaux lituaniens, la Cour a déclaré irrecevables pour non-épuisement des voies de recours internes le grief des intéressés tiré de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable).

La Cour a également indiqué que les requérants ayant introduit devant elle, après le 6 août 2007 (soit six mois après le 6 février 2007, date du prononcé de l'arrêt pertinent de la Cour suprême), une requête dirigée contre la Lituanie et portant sur la durée d'une procédure civile, pénale ou administrative, devaient faire usage du recours susmentionné auprès des juridictions internes.

### **Borisov c. Lituanie**

14.06.2011

L'affaire concernait le grief d'un riche homme d'affaires russe – résidant en Lituanie et ayant financé la campagne électorale de l'ancien président Paksas – relatif à l'ordonnance d'expulsion dont il avait fait l'objet, les autorités ayant considéré qu'il représentait un danger pour la sécurité nationale (il avait été reconnu coupable de menaces sur la personne du président). Sa famille (notamment ses enfants mineurs) réside en Lituanie.

[La Cour a dit que le problème soulevé par le requérant sur le terrain de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\) avait été résolu puisque l'intéressé s'était vu délivrer un permis de séjour permanent en 2010 et n'avait pas été expulsé. Elle a donc rayé l'affaire du rôle.](#)

## **Affaires marquantes pendantes**

---

### **Beizaras et Levickas c. Lituanie** **(n° 41288/15)**

Requête [communiquée](#) au gouvernement lituanien le 16 juin 2017

Cette requête concerne la décision des autorités lituaniennes de clôturer une enquête pénale sur des commentaires prétendument homophobes laissés par des internautes sur la page Facebook du premier requérant à la suite de la publication par ce dernier, sur son profil, d'une photo le montrant en train d'embrasser le second requérant.

Les requérants invoquent les articles 8 (droit au respect de la vie privée), 13 (droit à un recours effectif) et 14 (interdiction de la discrimination) de la Convention.

### **Kosaitė - Čypienė et autres c. Lituanie** **(n° 69489/12)**

Requêtes [communiquées](#) au gouvernement lituanien le 20.12.2012

Les requérantes ne peuvent ou n'ont pu accoucher à domicile. Invoquant les articles 2 et 8 de la Convention, elles se plaignent de n'avoir pu bénéficier d'une assistance médicale en vue d'accoucher à domicile en raison de la législation interne.

**Contact à l'Unité presse de la CEDH :  
+ 33 (3) 90 21 42 08**